



Les territoires limousins inégaux face à la consommation d'espace agricole

En Limousin, l'agriculture occupe une part majoritaire du territoire avec 51% de la surface totale dédiée à cet usage en 2010. Mais la tendance est à la régression des terres. Entre 2000 et 2010, la Surface Agricole Utilisée régionale a diminué de 2,7%. C'est autant que sur la décennie précédente (-2,8% entre 1988 et 2000).

Toutefois, entre les deux périodes, le récent regain démographique perturbe la répartition entre les usages du sol. Cette rupture invite à s'interroger sur la période récente sur le lien entre la consommation d'espace agricole et les dynamiques d'urbanisation.

Le territoire limousin n'est pas concerné partout avec la même intensité. L'agriculture, à proximité des zones urbaines ou sous influence de ces zones, connaît aujourd'hui une perturbation plus importante liée à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisation en particulier.

Partout l'agriculture contribue à la vitalité économique, sociale et environnementale des territoires et porte des enjeux qui doivent être pris en compte dans les documents d'aménagement à venir.

A l'échelle régionale, la « non aggravation » des pertes de terres agricoles depuis les années 1990 masque des écarts départementaux croissants.

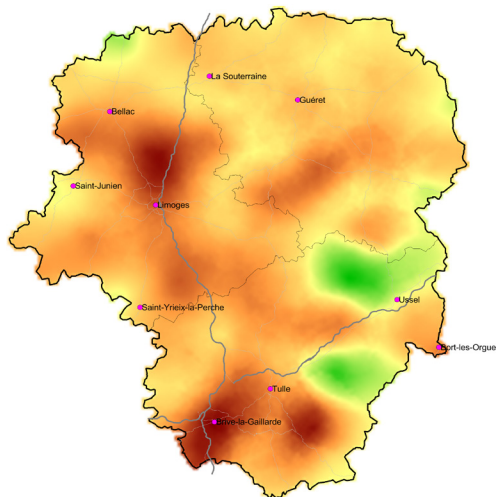
Une diminution de SAU inégale selon les territoires limousins

Entre 2000 et 2010, on constate une accélération de la consommation

en Haute-Vienne, un ralentissement en Creuse et des dynamiques contrastées en Corrèze.

Avec une diminution de SAU de 4,5% soit près de 13 800 hectares entre 2000 et 2010, le département de la Haute-Vienne a connu la plus forte régression des surfaces de terres agricoles mises en valeur.

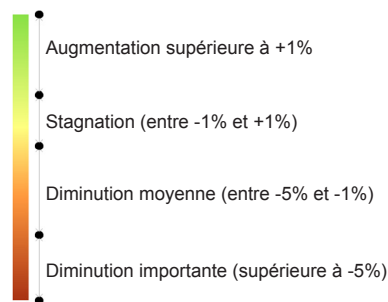
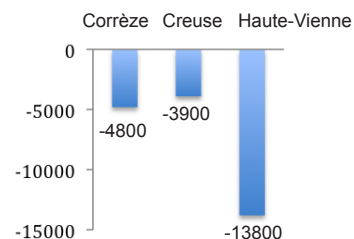
Une diminution de SAU à proximité des pôles urbains mais pas seulement ...



Evolution de la SAU communale entre 2000 et 2010

Lissage réalisé par interpolation à l'aide du logiciel Vertical Mapper®
Source : BdCarto® ©IGN - Agreste - Données SISA 2010, recensement agricole 2010 - Traitement DRAAF

Évolution en ha de la SAU par département entre 2000 et 2010



Surface agricole utilisée (SAU) : surface de l'ensemble des terres dédiées à l'activité agricole. Elle comprend les terres arables (y compris les pâturages temporaires, jachères, cultures sous serres, jardins familiaux, ...) les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, ...).

SAU communale : elle est estimée à partir des surfaces des îlots du RPG 2010 (déclarés à la PAC) localisés dans la commune auxquelles sont ajoutées les SAU mises en valeur par les exploitations n'ayant pas fait de déclaration PAC en 2010, connues au RA 2010 et ayant leur siège d'exploitation dans la commune.



En Creuse, ce sont près de 3 900 hectares de SAU qui ont disparu entre 2000 et 2010, soit une diminution de 1,2% sur dix ans. Cela représente une perte annuelle d'environ 0,1%.

En Corrèze, la diminution de SAU est de 2,1%, mais le département présente deux visages qu'il nous faut différencier. Au sud et à l'ouest, les problématiques de recul de l'espace agricole sont autant marquées qu'en Haute-Vienne. Au contraire, l'est apparaît relativement épargné, notamment au nord de l'A89.

Axes routiers et pôles urbains : accélérateurs de consommation

Les transferts de surfaces entre les différents usages du sol sont complexes, mais la localisation de l'évolution de la SAU nous livre des indices pour lire les dynamiques à l'œuvre en Limousin.

Il ressort que les zones de consommation moyenne et forte sont surtout localisées en auréole autour des pôles urbains ou le long des axes routiers principaux.

Mais aussi un phénomène de déprise agricole ...

Cependant, la représentation cartographique du phénomène met aussi en lumière des zones plus rurales qui ne font pas l'objet de dynamique particulière d'urbanisation ou d'aménagement. Ces zones sont soumises à une déprise agricole. En effet, ne sont comptabilisées dans la SAU que les surfaces utilisées dans le cadre d'une activité agricole.

Réduction des terres et perturbation de l'activité agricole : des zones plus critiques que d'autres

On observe que la perte de SAU est plus marquée dans les territoires où la part des terres agricoles est déjà plus faible. Ainsi, la Creuse, avec le capital de terres agricoles le plus fort (58%), est relativement préservée. En revanche, la Corrèze, urbanisée à

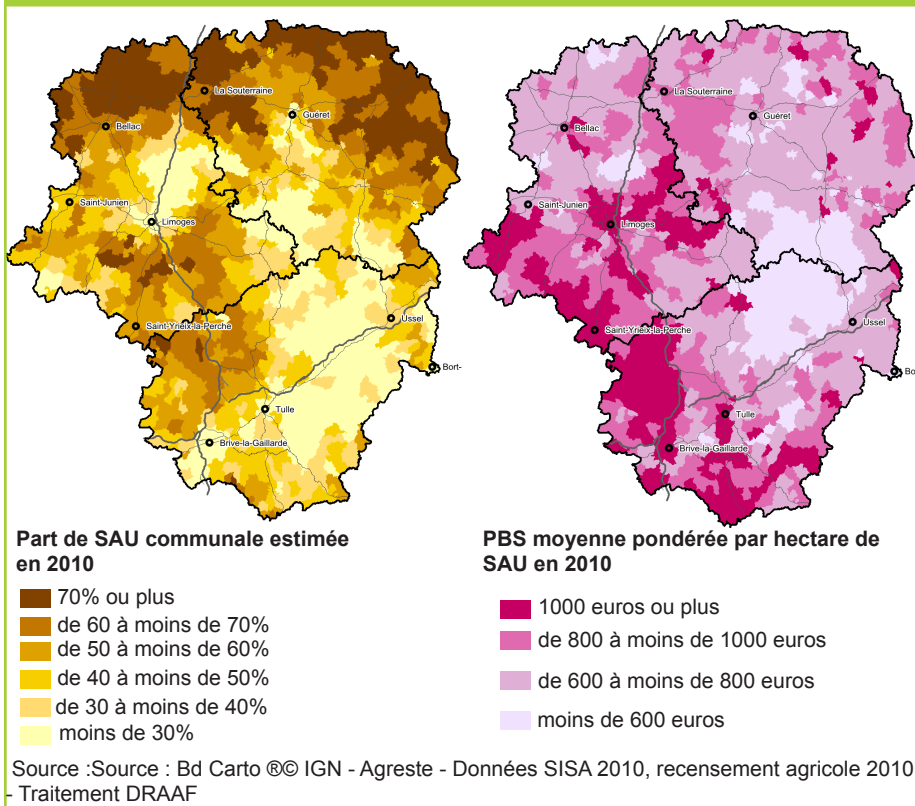
l'ouest et très boisée à l'est, est moins dotée en terres agricoles (37%). Il en est de même pour certains secteurs de la Haute-Vienne. Aussi, les conséquences de la consommation d'espaces agricoles se révèlent rapidement plus négatives dans ces deux départements.

La moyenne pondérée de la production brute standard (PBS) par hectare de SAU permet d'approcher une qualification des terres qui disparaissent.

La PBS doit être manipulée avec pré-

caution car elle représente la photographie en 2010 de la production théorique calculée à partir des données du recensement. Cependant, la visualisation de cet indicateur permet de constater que ce sont d'abord les zones qui génèrent le plus de produit agricole à l'hectare qui vont plus facilement partir à un autre usage. En effet, le grand ouest limousin, particulièrement concerné par la consommation de terres agricoles, est aussi un des espaces régionaux où le produit de l'agriculture par hectare est supérieur à la moyenne.

Les zones les plus agricoles ne sont pas toujours celles qui dégagent les plus fortes valeurs de productions



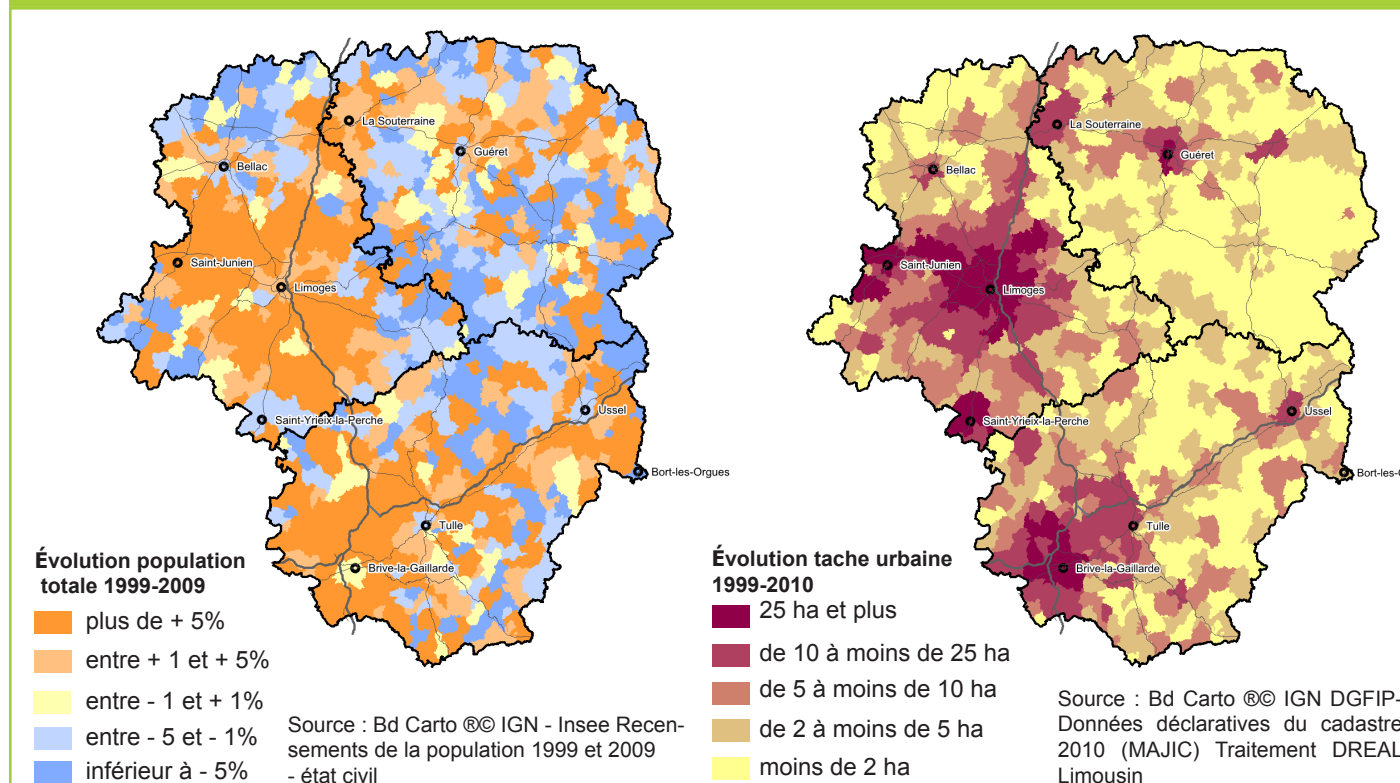
Production Brute Standard (PBS)

La **Production Brute Standard (PBS)** décrit un potentiel de production des exploitations, calculé à partir des surfaces agricoles et des cheptels. Elle permet d'estimer la production des exploitations et de les classer par tranche de taille économique : « petites exploitations » quand elle est inférieure à 25 000 euros annuels, « moyennes et grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros annuels.

Pour chaque exploitation, on a calculé sa PBS par hectare de SAU. Pour celles exploitant des îlots du RPG régional, cette PBS est attribuée à chaque îlot de l'exploitation. Pour celles n'ayant pas fait de déclaration PAC en 2010 mais connues au recensement agricole 2010, on attribue cette PBS à un îlot fictif localisé dans la commune du siège de l'exploitation. Par commune, une moyenne de PBS par hectare de SAU est calculée, pondérée par la surface de chaque îlot.

Consommation ne veut pas obligatoirement dire artificialisation

Entre 2000 et 2010, un lien fort entre dynamique démographique et croissance urbaine



Depuis 1999, on assiste à un renversement des dynamiques démographiques. Le Limousin est devenu un territoire attractif notamment auprès des actifs en situation d'emploi de 35 ans et plus recherchant un cadre de vie privilégié et auprès des retraités. Ainsi, entre 1999 et 2009, la population limousine a progressé d'environ 4,4%. Cela représente en moyenne un gain démographique de 0,4% par an. Ce gain a été porté par un solde migratoire positif (+ 0,7% par an entre 1999 et 2009) qui compense désormais un solde naturel toujours négatif (-0,3% par an sur la période).

L'urbanisation de type résidentiel : premier facteur de consommation

La région Limousin est un des territoires français les moins urbanisés, mais elle en est aussi l'un des moins économes en espace pour les constructions résidentielles. Par rapport au niveau national, le Limousin compte 2,2% des surfaces urba-

nisées pour 1,2% de la population. La surface moyenne des parcelles construites en maisons individuelles en 2010, qui s'établit à 1 730 m² en Limousin contre 1 100 m² pour la moyenne nationale, vient appuyer ce constat (source : Etude DREAL à partir des données MEEDDM / SOeS / Enquête EPTB 2010).

La localisation de l'évolution de tache urbaine entre 1999 et 2010 confirme cette tendance en révélant une grande correspondance entre les dynamiques de construction pour l'habitat et les dynamiques de consommation de SAU. Partout sur le territoire, c'est dans les couronnes péri-urbaines des pôles que le gain de tache urbaine est le plus fort (12% ou plus en moyenne). Or ces couronnes sont aussi des espaces où la SAU diminue fortement (entre -1% et -5% en moyenne).

Tache urbaine

La **tache urbaine** modélise une couche d'occupation du sol par le bâti à usage d'habitation. Elle est construite, selon une méthodologie mise en place par la DREAL du Limousin, à partir des informations issues des fichiers fonciers de la DGFIP. Le fichier des propriétés bâties est utilisé pour obtenir la date de construction du local le plus ancien. Ces données sont géocodées sur les points de la BD Parcellaire (avec des corrections opérées sur les communes disposant du PCI Vecteur). Des tampons de 40 mètres sont créés autour des points par date de recensement de la population (1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2006, 2010). Ces tampons sont ensuite agrégés par année de recensement. La couche géographique obtenue est enfin contractée de 15 mètres.

Tout ce qui est "consommé" n'est pas obligatoirement artificialisé

Le reste du territoire

Les terres à éventuel potentiel agricole (TEPA) désignent le «solde» d'une équation dont la somme est le territoire. Elles sont obtenues par soustraction du fonds communal plein des autres couches d'occupation du sol (urbaines, infrastructures, forêts, eau, RPG). Cette méthode a été construite à partir de travaux initiés par la Chambre d'Agriculture de Haute-Vienne.

Des terres non artificialisées, à potentiel agricole et vulnérables à l'urbanisation

Le solde de ces retranchements successifs révèle des terres libres et non bâties qui peuvent être :

- exploitées mais non déclarées dans le cadre des déclarations PAC (c'est le cas de 3% de la SAU en Limousin),

- des terres agricoles qui sont mises en valeur ou pour le moins entretenues par des exploitants agricoles dans le cadre de conventions précaires hors statut du fermage. Les experts locaux s'accordent pour reconnaître l'existence de cette phase souvent transitoire vers l'attente d'une artificialisation à venir.

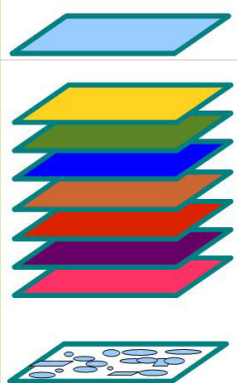
- des terres agricoles non cultivées à usage de loisirs, en dépendance d'habitation, ou en friche.

la surface agricole totale de Limoges. Toutefois, il convient de nuancer cette analyse. En effet, le risque de basculement des TEPA dans l'urbanisation n'est pas le même pour tous les territoires, et les TEPA ne sont pas toujours synonymes de terres fragiles. Par exemple, les zones de production arboricole qui, historiquement, ne faisaient pas l'objet de soutiens publics à la production peuvent ne pas être déclarées à la PAC et ainsi avoir été comptabilisées dans les TEPA. Elles sont pourtant le lieu d'une agriculture dynamique et productive, valorisée à l'échelle régionale sur des secteurs où la pression urbaine n'est pas encore trop forte.

Le lien entre dynamique d'urbanisation et part des TEPA est très étroit. Souvent celles-ci peuvent être vues comme un entre-deux agriculture et urbanisation. En effet, les pôles urbains principaux ont la part de TEPA la plus importante. Par exemple, on compte en 2010 environ 28,5% de TEPA dans

Les Terres à Éventuel Potentiel Agricole, un indicateur de perturbation de l'espace agricole

Méthode d'obtention des TEPA



Fonds communal plein, auquel on soustrait plusieurs couches :

RPG anonyme

Forêt IFN 1999, végétation IGN BD Topo 2006, zonation PSG et CBPS du CRPF

Eau BD Topo 2006

Train BD Topo 2006

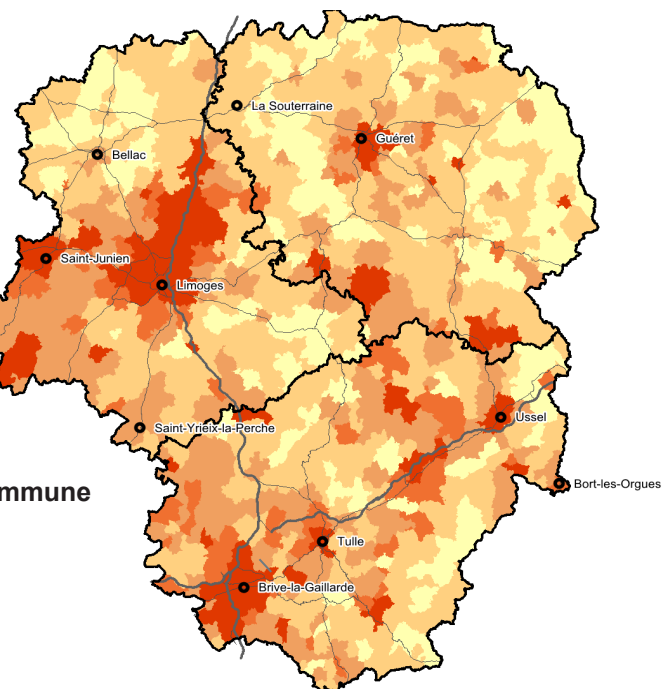
Routes BD Topo 2006

Bâti BD Topo 2006

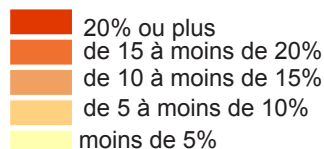
Habitat BD Topo 2006

on obtient une approche d'un zonage des terres à éventuel potentiel agricole

TEPA et constructions : visualisation à l'échelle d'une commune



Part des TEPA sur la surface agricole totale éventuelle



surface totale agricole éventuelle = surface du Registre Parcellaire Graphique + surface des TEPA

Source : Traitement DRAAF

Un zonage régional pour cerner les enjeux actuels et potentiels de consommation des espaces agricoles

La prédisposition d'un espace agricole à la consommation tient au risque de basculement vers un autre usage du sol : forêt ou artificialisation (urbanisation et infrastructures). Elle naît d'une combinaison de facteurs géographiques, économiques, démographiques et urbains.

Dans l'étude, c'est cette vision large qui a été retenue et qui a permis d'aboutir à la territorialisation des enjeux actuels et potentiels de la consommation d'espaces agricoles en Limousin.

Le choix d'une approche multidimensionnelle pour traiter de la prédisposition à la consommation

Dans cette étude, **une zone à enjeux forts** est un territoire où se combinent les caractéristiques suivantes:

- l'activité agricole a un poids économique important et un profil à valoriser,
- l'attractivité démographique et les dynamiques de construction pour l'habitat sont fortes,
- les terres agricoles présentent des signes de vulnérabilité, liée au profil des exploitants ou à des conditions géographiques d'exploitation difficiles.

Trois champs d'analyse et six indicateurs

Une vingtaine d'indicateurs relatifs à l'une ou l'autre de ces trois dimensions ont été calculés. Pour la construction du zonage, **six indicateurs principaux** ont été retenus car ils étaient les plus discriminants au regard des enjeux à analyser :

Poids et profil

- Part de la SAU communale dans la surface de la commune en 2010 en pourcentage,
- Moyenne pondérée de la PBS par hectare de SAU en euros en 2010.

Dynamique démographique et d'urbanisation

- Évolution de la population entre 1999 et 2009 en pourcentage,
- Évolution de la tache urbaine liée à l'habitat entre 1999 et 2010 en pourcentage.

Vulnérabilité des terres

- Part des TEPA sur la surface agricole estimée totale (TEPA+RPG),
- Évolution de la SAU communale entre 2000 et 2010 en pourcentage.

La méthode utilisée : la classification ascendante hiérarchique (CAH)

Partant de cette matière, les communes ont été regroupées en classes au moyen d'une **classification ascendante hiérarchique (CAH)**.

La CAH est une méthode de classification itérative consistant à regrouper les objets (ici les communes) en fonction de leur proximité au regard de différents indicateurs. Elle permet d'obtenir ainsi une partition du territoire en groupes de communes homogènes entre elles, les groupes étant les plus distincts possibles les uns des autres. Pour chaque indicateur, la moyenne de chaque classe est comparée à la moyenne régionale

Liste de l'ensemble des indicateurs calculés et cartographiés dans le cadre de l'étude à l'échelle communale

Thème 1 « poids et profil agricoles »

- Part de la surface agricole utilisée (SAU) communale dans la surface de la commune 2010
- Moyenne pondérée de la production brute standard (PBS) par hectare de SAU 2010
- Nombre d'unités gros bétail (UGB) par hectare de SAU au siège 2010

Thème 2 « dynamique démographique et d'urbanisation »

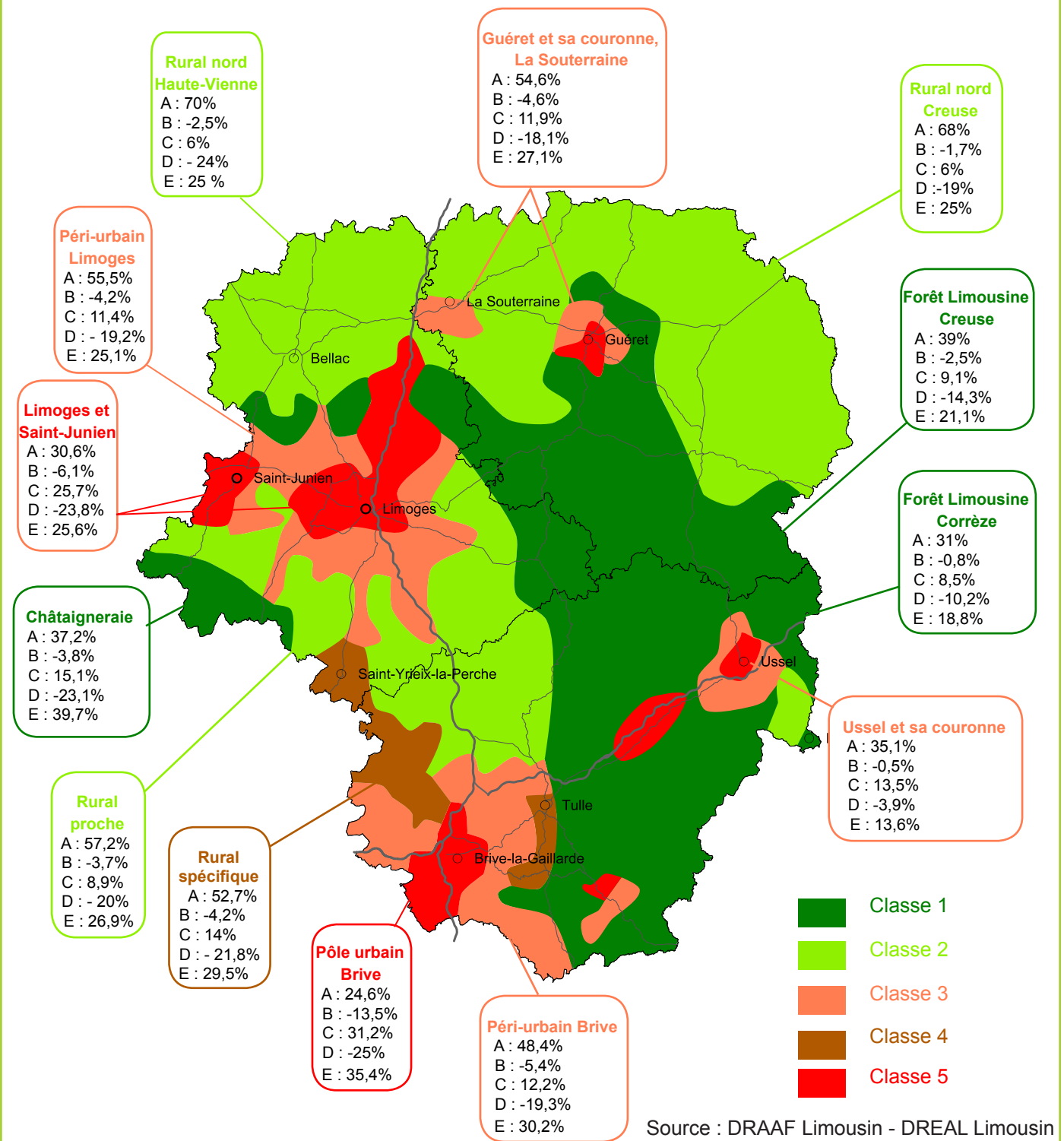
- Solde migratoire apparent 1999-2009
- Contribution du solde migratoire apparent à l'évolution annuelle moyenne de population entre 1999 et 2009
- Part des surfaces urbanisées cadastrées dans la surface de la commune en 2008
- Surface moyenne des terrains construits en logements individuels purs entre 1999 et 2010

- Évolution globale de la tache urbaine liée à l'habitat entre 1999 et 2010 en pourcentage
- Évolution globale de la tache urbaine liée à l'habitat entre 1999 et 2010 en ares
- Part de l'urbanisation nouvelle 2006-2010 sur les « terres à éventuel potentiel agricole » (TEPA)
- Part de l'urbanisation nouvelle 2006-2010 sur le registre parcellaire graphique (RPG)

Thème 3 « vulnérabilité agricole des terres »

- Part des « terres à éventuel potentiel agricole » dans la surface agricole estimée totale (TEPA + RPG) en 2006
- Moyenne de l'indice de dispersion parcellaire
- Estimation de l'évolution de la SAU communale entre 2000 et 2010
- Proportion d'exploitations dirigées par un chef âgé de 55 ans ou plus
- Part de la « SAU libérable » par commune en 2010

Un gradient croissant de vulnérabilité à la consommation : présentation du zonage schématique



A : Part de SAU communale 2010
B : Évolution de la SAU communale 2000 - 2010
C : Part de TEPA sur la surface agricole totale en 2010
D : Évolution du nombre d'exploitations moyennes et grandes (M et G) 2000 - 2010
E : Évolution de la SAU moyenne au siège des exploitations M et G 2000 - 2010

Classe 1 :
Des espaces ruraux à dominante forestière ou naturelle avec peu de pression foncière sur les terres agricoles (241 communes)

On retrouve les espaces forestiers et naturels de la région.

Les terres agricoles ont un poids spatial et économique inférieurs à la moyenne. Cela est notamment dû à la présence d'élevage extensif, en particulier de bovin viande avec production de brouillards. Globalement, la dynamique démographique est négative et l'augmentation de la tache urbaine faible. Ainsi, la vulnérabilité des terres agricoles est limitée.

À l'intérieur de cet ensemble, on distingue trois zones aux caractères agricoles différents. La plus vaste, la forêt limousine, recouvre le massif forestier corrézien et creusois. Dans la châtaigneraie, au sud-ouest de la Haute-Vienne, l'agriculture a un rôle spatial et économique relativement plus important.

L'espace naturel et forestier situé au nord de Limoges se distingue surtout par un gain de population et d'urbanisation plus marqué ; en conséquence, la part de TEPA y est plus importante.

Classe 2 :

Des espaces ruraux à dominante agricole avec peu de pression foncière sur les terres agricoles (282 communes)

Il s'agit des territoires limousins les plus agricoles.

Le contraste est toutefois important entre un poids spatial fort (65 % de SAU communale) et un poids économique légèrement plus faible que la moyenne. Là encore, les élevages extensifs prédominent (bovins viande et ovins). Les dynamiques démographique et d'urbanisation sont positives mais plus faibles que la moyenne régionale. En volume, les nouvelles constructions restent limitées, ce qui explique une vulnérabilité toujours faible des terres agricoles.

Des zones aux profils agricoles différents se distinguent :

- Un espace rural nord, constitué des parties nord de la Haute-Vienne et de la Creuse. C'est l'espace régional où les terres agricoles sont les plus importantes. L'agriculture n'est pas la plus productive ; en 2010, on pratique surtout l'élevage ovin (en particulier dans la partie haut-viennoise) et bovin.
- Un espace rural proche, situé entre les aires urbaines de Limoges et de Brive-la-Gaillarde. Il est productif et attractif pour les autres usages du sol et notamment l'urbanisation résidentielle.
- Un espace rural de plateau autour de Bort-les-Orgues, qui se distingue par une évolution de population positive dans un contexte d'exploitations agricoles dynamiques.

Classe 3 :

Des espaces péri-urbains ou sous influence de pôles urbains où les terres agricoles sont toujours importantes mais sous pression foncière croissante (127 communes)

On quitte l'espace rural pour l'espace sous influence de pôles urbains.

L'agriculture occupe une partie toujours majoritaire des surfaces communales (51,5% de SAU) et son poids économique est plus important que la moyenne. Étonnamment, ce sont sur ces espaces que l'élevage traditionnel limousin est le plus intensif avec notamment des ateliers de finition de jeunes bovins et encore quelques élevages laitiers. Ces espaces sont aussi marqués par leur vitalité démographique et urbaine : ils sont les plus attractifs pour la population avec un gain moyen de 16,8% entre 1999 et 2009.

Du point de vue agricole, l'espace péri-urbain de Brive-la-Gaillarde se distingue de celui des autres pôles par un plus fort produit économique lié à des productions particulières : veaux sous la mère, maïs, arboriculture... Entre 2000 et 2010, les communes des couronnes péri-urbaines connaissent une évolution plus marquée des orientations technico-économiques des exploitations. On constate aussi, et c'est un phénomène majeur, que la SAU moyenne par exploitation augmente plus fortement que dans d'autres zones moins contraintes. Le renouvellement générationnel semble perturbé. Cela peut s'expliquer par un morcellement plus important des exploitations agricoles dû notamment à l'étalement urbain qui ne favorise pas la reprise lors de la cessation d'activité des exploitants.

Classe 4 :

Des espaces urbains ou espaces ruraux spécifiques où les enjeux de consommation de foncier agricole sont encore plus qu'ailleurs générateurs d'enjeux économiques importants (30 communes)

Cette classe est la plus réduite, concentrée dans la partie corrézienne du territoire régional.

Elle regroupe les communes au plus fort produit économique, avec des dynamiques d'urbanisation moyennes et une vulnérabilité apparente forte. Comme dit plus tôt, il faut toutefois relativiser cette fragilité. Si le taux de TEPA est particulièrement élevé, cela s'explique surtout par la présence d'arboriculture qui n'est pas systématiquement déclarée à la PAC.

Le secteur autour de Tulle concerne peu d'exploitations et par conséquent de faibles surfaces agricoles sur lesquelles on retrouve des productions diversifiées. Ce n'est pas la même problématique que sur l'espace arboricole.

Classe 5 :

Des espaces urbains ou des espaces ruraux concernés par des projets d'aménagement importants, où les terres agricoles ont connu ou connaissent une forte pression foncière (66 communes)

C'est la grande fragilité des terres agricoles qui caractérise cette classe de territoires.

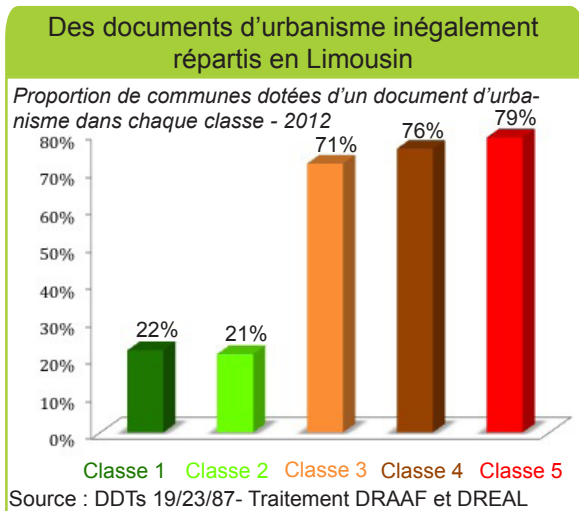
Le poids spatial de l'agriculture y est le plus faible, les dynamiques démographique et d'urbanisation sont soutenues. Surtout, la vulnérabilité des terres agricoles est la plus forte de la région.

Cette classe regroupe les pôles urbains majeurs pour lesquels les dynamiques d'urbanisation sont anciennes et toujours soutenues. On trouve aussi des espaces ruraux concernés par des ouvrages importants qui déstabilisent le parcellaire et plus largement l'activité agricole. Pour cette deuxième catégorie, il s'agit notamment de la zone située autour de l'A89 dont la construction est intervenue entre 2000 et 2010.

Agriculture et projets de territoires : une association à qualifier selon les classes

Les espaces ruraux à dominante forestière ou naturelle

le devenir de l'agriculture est en question. L'installation d'agriculteurs semble contrainte, tout comme l'orientation technico-économique des exploitations. La concurrence entre les différents usages du sol est forte et se fait le plus souvent au détriment de l'agriculture. L'urbanisation est dans ces territoires plus un frein qu'un facteur de renouvellement de l'agriculture. La mise en place d'une agriculture adaptée à un environnement urbain pourrait être facilitée et tirer parti de la proximité d'un bassin de population (installation agricole en production diversifiante, démarche de vente en circuits courts).



Le poids spatial, économique et identitaire de la forêt en fait un enjeu important pour ces territoires. Mais l'agriculture ne doit pas être ignorée. Les enjeux agricoles sont économiques. L'agriculture est une ressource essentielle pour ces communes très rurales. D'autre part, les productions sont loin d'être anecdotiques pour l'économie régionale, comme la production laitière dans l'est corrézien. Ils sont aussi d'ordre paysager :

Quels outils réglementaires pour la protection des terres agricoles ?

Les territoires limousins sont inégalement dotés en documents d'urbanisme. Dans le cadre de notre zonage, les classes les plus pourvues sont celles où les terres agricoles sont les plus vulnérables. Toutefois, d'aucuns s'accordent pour constater que la présence d'un document de planification serait pour l'instant plus le signe d'une dynamique d'urbanisation forte que d'un encadrement et d'une protection de l'activité agricole.

D'autres outils de type partenarial ont été créés, comme les chartes foncières départementales. Depuis 2000, elles sont à la disposition des acteurs départementaux de l'agriculture et de l'aménagement pour forger une vision commune de l'agriculture dans le territoire.

L'agriculture se projette différemment dans chacune des classes de territoires

À l'intérieur de chaque classe, les territoires partagent des enjeux d'aménagement communs. Ils sont présentés ci-après. Toutefois, cette vision territoriale large doit s'accompagner d'un examen commune par commune.

l'agriculture contribue à l'entretien et à l'ouverture des paysages. Même ponctuelles, les constructions résidentielles doivent être accompagnées. Il faut favoriser la continuité avec le bâti existant pour ne pas détruire l'espace agricole.

Les espaces ruraux à dominante agricole

L'agriculture y connaît une dynamique positive : elle occupe une part importante des territoires et le renouvellement des agriculteurs ne semble pas gêné par des facteurs d'artificialisation. Ces communes sont aussi marquées par l'absence fréquente de document d'urbanisme. Dans ce contexte, il pourrait être opportun de définir un projet agricole et de l'associer à un projet global de territoire. Comme tout autre facteur de développement économique, l'agriculture aurait voix dans ces territoires et le projet d'urbanisation serait défini, entre autres, conséquemment au regard d'un projet rural global.

Les espaces péri-urbains ou sous influence de pôles urbains

C'est la perturbation de la dynamique agricole qui retient ici notre attention. Dans un contexte de gain démographique et de gain d'urbanisation forts,

Les espaces urbains ou ruraux spécifiques

La concurrence entre les usages du sol est également très forte dans cette classe. Les territoires sont attractifs pour l'agriculture, mais aussi pour l'habitat et l'industrie. Toutefois, le poids économique important des productions justifie de donner une place centrale au projet agricole en ayant une réflexion sur la protection de ces zones sur du long terme. Dans ces territoires, les productions exigent une grande technicité et doivent être maintenues en favorisant notamment l'installation de jeunes agriculteurs.

Les espaces urbains ou ruraux concernés par des projets d'aménagement importants

Dans ces territoires, ce n'est pas seulement le potentiel agricole qui est en danger, mais l'activité déjà existante. Des projets d'aménagement importants grignotent ou désorganisent les exploitations déjà rares. Il s'agit donc de s'interroger sur les espaces que l'on souhaite ménager pour l'agriculture dans des contextes très urbains pour notamment favoriser la pérennisation des exploitations. La mise en valeur des espaces agricoles peut s'appuyer sur le développement des trames vertes et bleues.



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22, rue des Pénitents Blancs - 87039 LIMOGES Cedex
Tél. : 05 55 12 92 30
courriel : srise.draaf-limousin@agriculture.gouv.fr
site internet : www.draaf.limousin.agriculture.gouv.fr

Directrice : Anne-Marie Boulengier
Directeur de la publication : Christophe Leyssenne
Rédactrice en chef : Catherine Lavaud
Rédacteurs : Elise Brunaud, Patricia Bourgeois (DREAL)
Noémie Guittard, Sandra Lopez, Jérôme Michel, Carole Zampini (DRAAF)
Concepteurs : Marion Londeix, Elise Brunaud
Impression : SSP Toulouse
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1622-066
Prix : 2,50 €
©AGRESTE 2013